

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NANT

Séance du 12 Décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 11 Votants : 13 Absents : 2 Procurations : 2

Date de convocation : 06/12/2022

Date d'affichage : 06/12/2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze Décembre, à 18h00.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Richard FIOU, Maire.

Étaient présents : Fiol Richard, Fournier Paulette, Vernhettes Michel, Frenhard Anne-Marie, Delmas Alain, Charalambos Jean-Pierre, Bouat Yvan, Thomas Sabine, Coulet Magali, Julian Christian, Arocas Claude.

Absents : Aubeleau Vanessa, Govignon Virginie

Représentés : Galliard Jean-François a donné procuration à Charalambos Jean-Pierre, Cayron Lionel a donné procuration à Delmas Alain

Objet : subvention exceptionnelle à l'association « La Compagnie des Singes Hurlleurs »

Délibération n° 2022-85

Monsieur le Maire expose :

Suite à la demande de l'association « La compagnie des Singes Hurlleurs » et compte tenu de leur activité, il serait souhaitable d'attribuer une subvention exceptionnelle pour l'année 2022.

Le Conseil OUI l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de verser la somme de 300 Euros à cette association et s'engage à prélever cette dépense au compte 6574 du Budget communal.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 15 Décembre 2022

Le secrétaire de Mairie
Frénéhard Anne-Marie



Le Maire,
Richard FIOU



